

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 11 avril 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	36

L'an deux mille six, le 11 avril à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes à Aniane, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. Michel ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. AGUILAR Guy Charles - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. JOVER Jean Marcel - Mme FOURNEL Michèle - M. ASTIE Michel - M. ROQUAIN Jean Michel

Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice - M. SANCHEZ Norbert

Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Mme Anne Marie DEJEAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
4 avril 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**28-2006
Aménagement de la traverse de Saint André de Sangonis – Maîtrise
d'ouvrage déléguée**

Monsieur le Président, explique que la route nationale qui traverse St André de Sangonis a été jusqu'à présent la voie utilisée par les 21 000 véhicules entre Montpellier et l'A75, rendant cette artère dangereuse pour les piétons, polluée, peu franchissable et fortement endommagée au niveau du corps de chaussée et des trottoirs.

Monsieur le Président précise que la construction de l'A750 a mis fin à cette situation, dès son ouverture provisoire à l'été 2005, avec une diminution de la circulation sur la RN109 à 4 000 véhicules/jour, essentiellement liée à la desserte de Saint André de Sangonis et au trafic local entre Gignac et Clermont l'Hérault.

Il est donc aujourd'hui possible d'envisager une requalification de l'ensemble de cette traversée, permettant une réflexion plus large sur le fonctionnement urbain de la ville. La commune a élaboré dans ce sens un programme de requalification entre les entrées Est et Ouest, comprenant l'aménagement de places et de lieux publics, la création de circulations piétonnes et cyclistes, du stationnement et la reprise des réseaux secs et humides. Trois séquences viennent rythmer la traverse au carrefour avec la RD4, compris entre le projet de développement urbain de la ZAC Sud à l'entrée Est, et à l'Ouest au droit du raccordement avec la circulaire Nord.

Monsieur le Président ajoute que la commune a fait connaître par courrier en date du 24 juin dernier son souhait de prise en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération par la communauté de communes. La communauté de communes pourrait intervenir dans les conditions définies par la délibération du 13 mars 2006 relative au mandat de maîtrise d'ouvrage, à savoir en assurer la gestion technique, opérationnelle et financière, la commune finançant la partie de travaux non financée par les partenaires de cette opération et la prestation assurée par le mandataire à hauteur de 43 000 €. La communauté de communes assurerait cette mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la convention ci-jointe, le plan de financement prévisionnel étant le suivant, avant discussion financière avec les autres partenaires :

Coût des projets (en € HT)		Financement	
<i>M d'œuvre - honoraires</i>	405 500	<i>Commune</i>	2 193 930
<i>Travaux</i>	2 703 430	<i>CG34</i>	300 000
<i>Frais divers (5%)</i>	135 000	<i>CR LR</i>	300 000
		<i>DDE</i>	450 000
Total	3 243 930	Total	3 243 930

Le Conseil, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la traverse de Saint André de Sangonis
- d'autoriser le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET